

REGLEMENTATION ROUTIERE AU PORTUGAL

* **Sens de circulation et priorité à droite**

* **Les véhicules à traction animale doivent céder le passage aux cyclistes et aux véhicules à moteur, sauf si ces derniers sortent d'un immeuble, d'un stationnement, ou abordent un rond-point.**

* **Limitations de vitesse pour les véhicules légers (sauf signalisation contraire)**

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h
- Route à chaussées séparées : 100 km/h
- Autoroute : 120 km/h

* **Limitations de vitesse pour les véhicules tractant une caravane et les camping-cars**

- Hors agglomération : 70 km/h,
- Route à chaussées séparées : 80 km/h,
- Autoroute : 100 km/h.

* **Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :**

- 0,5 g/L La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite (de 250 à 2500€ d'amende)
Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres toléré (les amendes varient de 500 à 2500€)

* **Port de la ceinture de sécurité obligatoire, à l'avant comme à l'arrière. Les enfants de moins de 12 ans et qui mesurent moins de 150 cm doivent être installés dans des sièges homologués adaptés à leur morphologie.**

* **Port du casque sur les cyclos et les motos obligatoire.**

* **Equipement obligatoire à bord du véhicule**

- 1 triangle de signalisation (celui-ci doit être disposé 50m en amont du véhicule en cas d'arrêt sur la chaussée),
- 1 gilet rétro réfléchissant à conserver dans l'habitacle, et non dans le coffre.

L'allumage des feux de croisement est obligatoire de jour comme de nuit sur certaines portions de route (ex: l'A25 entre Aveiro et Vilar Formoso).